

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-311
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

**OBJET : RÈGLEMENT
PISTE ATHLÉTISME
ET STADE
SYNTHÉTIQUE
COUBERTIN**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
- LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le **21 NOV. 2025**

ID : 011-211100763-20251117-DB2025311-DE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise en place d'un règlement intérieur suite aux travaux de réfection de la piste d'athlétisme et de transformation du stade stabilisé en pelouse synthétique sur le site de Pierre de Coubertin.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature dudit règlement intérieur annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les termes du règlement ci-joint.

L'AUTORISE à signer ledit règlement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur GREFFIER soulève que la piste date des années 60. Dans le cadre de la PPI pour le sport, le dernier investissement était la piste d'athlétisme. Ce site avait besoin d'être revu. Le terrain synthétique é été labélisé pour le foot à 8 et le rugby à 5. Par ailleurs une piste d'athlétisme de 333 m a été réalisée avec 4 couloirs de courses.

Hier, un test VMA a eu lieux sur la piste. Une quarantaine de coureurs ont testé l'équipement.

L'utilisation est centrée sur le scolaire et le grand public aura environ 28 heures d'ouvertures. Cette ouverture se fera à partir du 6 décembre.

1.2 M d'€ d'investissement porté par la ville, au moment où le sport au niveau national souffre d'un manque de portage par l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

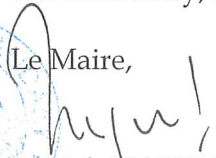
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 21 NOV. 2025 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 20 NOV. 2025 Par publication le : 21 NOV. 2025 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD

